



**COVID-19**

# **PROTOCOLE SANITAIRE**

**RÉOUVERTURE DE L'INSTITUT Paul RICŒUR**

Ecole primaire

**Modifié en date du 18 juin 2020**

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent protocole sanitaire repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays. Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture de l'école de l'Institut Paul Ricoeur après la période de confinement.

Les prescriptions et les modalités de contrôles pour chacune des thématiques suivantes :

- **Nettoyage/désinfection des locaux**
- **Dimensionnement et équipement des sanitaires**
- **Accueil des élèves**
- **Aménagement des salles de classe**
- **Gestion de la circulation des élèves et des adultes**
- **Gestion de la demi-pension**
- **Récréation**
- **Activités sportives et culturelles**
- **Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques**
- **Personnels**
- **Gestion des cas possibles de CoVid-19 au sein de l'établissement**

Il repose sur cinq principes fondamentaux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **L'information, la communication et la formation**

## PRÉALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains à l'entrée de l'établissement. Pour ce faire, lorsqu'ils manifesteront leur souhait d'entrer dans l'établissement, un membre de l'équipe éducative de Paul Ricœur viendra leur ouvrir la porte et les invitera à procéder à une désinfection des mains à l'aide de gel hydro alcoolique. Ils devront obligatoirement porter un masque de protection.

### Les nouvelles règles de distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

La règle de surface de 4m<sup>2</sup> par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

**A l'école maternelle**, entre les élèves d'une même classe, **aucune règle de distanciation ne s'impose**, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

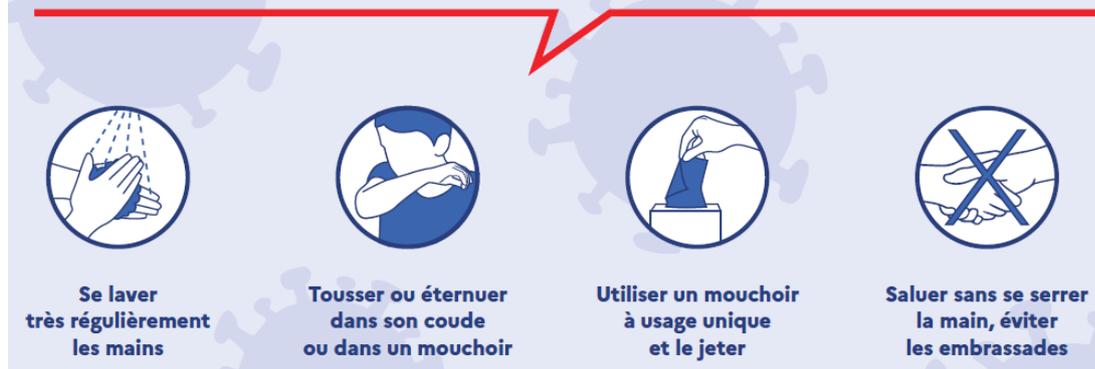
**A l'école élémentaire**, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

### L'application des gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



### - Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'école ;
- Avant et après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Bien que le protocole fixé par le ministère précise que le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe, **une distance minimale sera maintenue entre les élèves des classes élémentaires de l'Institut Paul Ricœur au moment du lavage des mains.**

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, matériels, etc. doivent être absolument évités.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

### - Le port du masque

**Pour les personnels**, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. [Le port du masque](#)

n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves mais **il est fortement recommandé à l'Institut Paul Ricœur**.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les établissements. Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

**Pour les élèves**, le port du masque est à proscrire en maternelle. Pour les élèves des classes élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartiendra dans ce cas aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

#### - **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins **15 minutes** à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. **Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.**

Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

### **La limitation du brassage des élèves**

La stabilité des classes limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus. Les établissements scolaires définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes. **Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe est réduite comme à l'école maternelle ou, le cas échéant, à l'école élémentaire.**

**L'arrivée et le départ de l'école** peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.

**La circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

**Les récréations** sont organisées par classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière. En cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

**La restauration scolaire** est organisée dans les lieux habituels et doit être privilégiée. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles. S'agissant des élèves des écoles élémentaires, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et de respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres groupes.

A l'Institut Paul Ricœur, les enfants des classes élémentaires seront distancés d'au moins un mètre au sein d'une même classe et seront regroupés par classe. Ainsi, seuls 3 groupes classes pourront manger simultanément dans la salle de restauration (chacun installé à distance des deux autres groupes) avec le respect d'un mètre de distance entre chaque enfant.

Les enfants de classe maternelle déjeuneront sans distance physique entre eux. Ils ne mangeront pas de façon simultanée avec les autres classes. Un roulement s'opèrera entre les trois classes maternelles.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

## **La formation, l'information et la communication**

La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établit un plan de communication afin d'informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

### **- Le personnel**

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés

aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou dès le premier jour.

#### - Les parents

Ils sont **informés clairement** :

- Des conditions de fonctionnement de l'établissement [et de l'évolution des mesures prises](#).
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables utilisation des poubelles,...)
- De la surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte de chez eux ( la température doit être inférieure à 37,8°C).
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel et de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas.
- De la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne leur enfant ou un autre élève.
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves.
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.
- De l'organisation de la demi-pension.

#### - Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

## PROPOSITIONS FAITES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Le retour de tous les élèves dans les écoles doit débuter le 22 juin 2020.

A l'Institut Paul Ricœur, il en sera de même et les familles seront informées le 19 juin 2020 au plus tard de la nouvelle version du protocole ainsi que des aspects pratiques mis en place au sein de l'établissement.

L'ensemble des élèves de l'Institut Paul Ricœur pourra être accueilli à compter du 22 juin prochain.

- Les élèves accueillis le seront à temps plein sur toute la semaine.
- Il n'y aura pas d'alternance de groupe semaine A ou B.
- Les élèves seront regroupés chacun dans leur salle de classe respective.
- Toutes les salles de l'école seront de nouveau ouverte
- La restauration sera ouverte et continuera à fonctionner sous forme de repas servis à table. Le système du self étant abandonné jusqu'à nouvel ordre.
- Les enseignements à distance s'arrêteront le vendredi 19 juin 2020 pour tous les enfants.

Tous les aspects pratiques et organisationnels sont communiqués dans le document annexe.

## FICHE THÉMATIQUE – NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

### Nettoyage au quotidien : en 2 étapes

1ère étape, nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure. Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales. Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

2ème étape, utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées. Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection. En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée.

Veiller à bien suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel.

L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires.

Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.

Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.

Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.

Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.

Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.

Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).

Ne pas utiliser d'aspirateur.

Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.

Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

### **Fréquence :**

Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyer et désinfecter au minimum une fois par jour les surfaces et objets fréquemment :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs ...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier ...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, ...
- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels seront isolés 24h avant réutilisation.

### **Actions complémentaires :**

Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.

Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.

Aérer régulièrement les locaux (avant l'arrivée des enfants, lors de la récréation, après le déjeuner, après le nettoyage, ...).

### **Prévention des risques pour le personnel :**

Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

### **Dispositions spécifiques pour les maternelles**

Changer le linge dès que nécessaire.

Les serviettes sont individuelles et lavées dès qu'elles sont souillées.

Laver périodiquement les draps individuels utilisés dans les dortoirs.

### **Espace de restauration :**

S'assurer du nettoyage approfondi et de la désinfection des tables et des chaises avant l'arrivée des élèves puis après chaque utilisation., à savoir entre chaque service et à l'issue du dernier service.

## FICHE THÉMATIQUE – SANITAIRES

### SANITAIRES

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique soit 1 ou 2 élèves maximum dans les locaux.
- Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- Neutraliser un urinoir sur deux.
- Vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- Demander aux élèves de se laver les mains après l'usage des WC.
- Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes.
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire les essuie-mains en tissu*).
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilette, essuie-mains à usage unique ...*).
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

## FICHE THÉMATIQUE – ACCUEIL DES ÉLÈVES

- Chaque enseignante est placée à l'une des 4 entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées de ses élèves, soit à l'entrée principale rue du docteur Paul Bruel, soit à l'un des 3 portillons donnant sur le parc du château.
- Port du masque pour l'accueillant et pour le(s) parent(s) qui accompagne son enfant jusqu'à l'entrée de l'établissement.
- La distanciation physique n'est plus obligatoire devant les entrées de l'établissement mais les adultes qui accompagnent les enfants (ou frères et sœurs de plus de 11 ans) doivent impérativement porter un masque.
- Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- Maintenir les portes d'entrée (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- Privilégier une arrivée échelonnée, par zones des bâtiments.
- Communiquer avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.
- Proscrire l'accès aux locaux à tous les parents des classes élémentaires. Accepter l'entrée des parents dans l'enceinte de l'établissement mais à condition de porter un masque et uniquement en restant à l'entrée de la classe (en restant donc à l'extérieur)
- Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre).
- Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.

## FICHE THÉMATIQUE – SALLES DE CLASSE

La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'un mètre, ce qui implique de :

- Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique.
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les enfants étant en face à face ou côte à côte.
- Proscrire les installations de tables en face à face.
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage).
- Limiter les déplacements dans la classe.

Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.

Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Assurer l'aération des salles de classe avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

### **Dispositions spécifiques pour les maternelles :**

Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants en permanence.

#### **Avant l'entrée en classe :**

- Ouvrir les fenêtres pour ventiler.
- Vérifier la neutralisation des armoires et des bibliothèques collectives.
- Ouvrir les portes.

#### **Pendant la classe :**

- Veiller au respect des gestes barrière
- Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement isolés à l'air libre 24h avant réutilisation.

#### **À la fin de la classe :**

- Ouvrir les portes.
- Veiller à ce que les parents restent à l'extérieur des bâtiments et portent un masque.
- Ouvrir les fenêtres pour ventiler.

## FICHE THÉMATIQUE – GESTION DES CIRCULATIONS

Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :

- Privilégier le sens unique de circulation.
- Limiter les croisements en définissant des zones d'attente.
- Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).

Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).

Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

Faire respecter le principe de distanciation physique aux abords des sanitaires.

Port du masque par les adultes.

Conserver les mêmes groupes d'élèves (un seul et même groupe classe en permanence).

Préserver un fonctionnement par classe y compris le midi et pendant les pauses.

Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.

## FICHE THÉMATIQUE – DEMI-PENSION

Concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas.

La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.

Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.

En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.

Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».

Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts : seules les adultes prenant en charge les enfants dans la cantine seront autorisés à servir l'eau dans les verres.

Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts : un service à table sera effectué et le fonctionnement du self sera abandonné jusqu'à nouvel ordre.

Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.

Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant toutes les fenêtres en grand.

Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs.

Vider les poubelles quotidiennement.

## FICHE THÉMATIQUE – RÉCRÉATION

### Éviter les croisements de classes :

- Échelonner les temps de récréation.
- Interdire les regroupements de salles différentes.
- Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
- Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
- S'assurer de l'absence de groupe dans les couloirs et les lieux de circulation avant de sortir de la classe.

Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

Port du masque pour les adultes.

Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.

Lors de la récréation, veiller au respect des gestes barrières en extérieur.

Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets.

Autoriser l'accès aux bancs (tables pique-nique) à tous dans la mesure où une période sans utilisation d'environ 12h est respectée.

Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière

En cas de conditions climatiques inadaptées, n'ayant pas la possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la séparation des différents groupes classes, organiser les récréations en intérieur.

Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.

## FICHE THÉMATIQUE – LE PERSONNEL

### **CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :**

*Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.*

- Appliquer les gestes barrière.
- Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres...).
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- Rappeler très régulièrement les consignes.
- Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains : la salle de pastorale avec, à disposition, du gel hydro alcoolique à défaut de point de lavage des mains à proximité.

### **PERSONNEL ACCUEIL/VIE SCOLAIRE**

- Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les visiteurs.
- Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

### **AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE**

- Préconiser un outillage individuel
- Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à

- l'aide de produits désinfectants adaptés.
- Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
  - Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
  - Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
  - Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
  - Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

### **PERSONNEL EXTÉRIEUR A L'ÉTABLISSEMENT**

- Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulations d'objet.
- Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

### **PARENTS D'ENFANTS DE MATERNELLE**

- Les parents des enfants scolarisés en classe maternelle sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'établissement à la seule condition :
  - o qu'ils aient désinfecté leurs mains à l'entrée,
  - o qu'ils portent un masque en permanence,
  - o qu'ils respectent les sens de circulation,
  - o qu'ils respectent les horaires d'entrée et de sortie qui leur sont transmis.

### **LIVRAISON (PERSONNEL EXTÉRIEUR)**

- Réaliser la remise et la signature des documents de transport, sans contact entre les personnes.
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.

## **LOCAUX POUR LE PERSONNEL**

### **Salle des professeurs**

- Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m<sup>2</sup> par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face.
- Nettoyer et désinfecter avant/après son passage, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Aérer régulièrement.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papier.

### **Bureaux**

- Bureau individuel et hall d'accueil : supprimer de la surface des meubles et des étagères le maximum d'objets (cadres photos, stylos,...) qui compliquent le nettoyage journalier.
- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour.
- En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente une fois arrivé à la maison.

### **Accueil de parents**

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

## GESTION DES CAS COVID-19

### EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES CHEZ UN ÉLÈVE

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### **Conduite à tenir :**

Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance (dans la salle de pastorale) dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

#### **En cas de test positif :**

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

### **EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES ÉVOCATEURS CHEZ UN ADULTE**

#### **Conduite à tenir :**

Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière.

Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

#### **En cas de test positif :**

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.